

LA PLACE CENTRALE DE LA PAROLE DE DIEU DANS LA VIE DE L'ÉGLISE – L'ANIMATION BIBLIQUE DE TOUTE LA PASTORALE

Carlo Maria cardinal Martini, sj

Le titre qui m'a été donné pour orienter cet exposé est complexe. Il se compose de deux parties (le rôle de la Parole dans l'Église et l'animation biblique de la pastorale) dont la connexion, bien qu'elle paraisse évidente, n'est pas si simple à expliciter avec la rigueur scientifique voulue.

C'est ce que je veux mettre en lumière, en reformulant ce titre par une série de questions ; par exemple : Quel est le rôle de la Parole de Dieu dans l'Église ? Pourquoi nous est-il dit que cette place est centrale (et pourquoi cela ne fait-il pas obstacle à d'autres réalités centrales, comme celle du Christ lui-même) ? Quel est le lien entre le caractère central de la Parole et la place de l'Écriture dans l'Église ? Comment allons-nous animer la vie quotidienne des fidèles avec l'Écriture, dans la perspective de leur appartenance au Royaume de Dieu ? Et encore : quelle est la relation de tout cela avec la Révélation, un concept qui sert de titre au document dont nous célébrons le quarantième anniversaire ?

Évidemment, je ne pourrai pas approfondir chacune de ces questions déjà évoquées par les orateurs qui m'ont précédé. Mais je les ai mentionnées ici, au début de cette intervention, pour souligner la complexité et l'immensité du sujet. Je me limiterai donc à mettre en évidence quelques aspects pratiques concernant, plus particulièrement, l'animation biblique de la pastorale. Or pour traiter ce sujet, le texte de référence fondamental est la Constitution dogmatique *Dei Verbum* promulguée par Vatican II. Cette constitution a déjà été présentée sous l'angle théologique par le cardinal Kasper et sous l'angle de sa réception au cours des quarante dernières années par Mgr Onaiyekan. Par conséquent, je m'en tiendrai ici aux points suivants :

1. Je voudrais commencer par évoquer un souvenir personnel et un témoignage du cher pape défunt Jean Paul II.
2. Quelles étaient les « questions ouvertes » à l'époque de *Dei Verbum* ?
3. Comment le Concile les a-t-il abordées ?
4. Quelle place tenait l'Écriture dans la vie de l'Église au temps du Concile ?
5. Quelle est la contribution spécifique de *Dei Verbum* à la question précédente ?
6. Quelles sont les conséquences pour l'animation biblique de la pastorale, au niveau de la *lectio divina* des fidèles en particulier ?

1. Souvenir personnel et témoignage du pape Jean Paul II

Je suis heureux de commencer cet exposé par un souvenir de notre cher pape défunt Jean Paul II. C'est un souvenir qui me touche personnellement, puisque dans son avant-dernier livre intitulé « *Levons-nous ! Allons* », le pape parle de l'évêque comme d'un « semeur » et d'un « serviteur » de la Parole. Il commente ainsi : « La tâche de l'évêque est de se faire serviteur de la Parole. Comme tout maître, l'évêque siège dans une chaire, cette chaire qui a un emplacement symbolique dans l'église appelée « cathédrale ». Il s'assied là pour prêcher, pour proclamer et expliquer la parole de Dieu. » Le pape poursuit en notant que, bien sûr, l'évêque a de nombreux collaborateurs dans cette mission de proclamer la Parole : les prêtres, les diacres, les catéchistes, les enseignants, les professeurs de théologie et un nombre de plus en plus grand de laïcs bien formés, fidèles à l'Évangile. Puis il écrit (et c'est là que les paroles du pape me touchent personnellement) : « Cependant, personne ne peut se substituer à l'évêque qui s'assoit dans sa cathèdre ou se présente à l'ambon de son église épiscopale pour exposer personnellement la Parole de Dieu à ceux qui sont rassemblés autour de lui. Il est comme le scribe devenu disciple du Royaume et comparable au maître de maison, qui sort de son trésor du neuf et de l'ancien. Je suis heureux de mentionner ici le cardinal Carlo Maria Martini, archevêque émérite de Milan, dont les catéchèses attirent dans la cathédrale de sa ville toute une foule de gens, auxquels il dévoile le trésor de la parole de Dieu. Et ce n'est là qu'un de ces

nombreux exemples qui montrent à quel point les gens ont faim de la parole de Dieu. Qu' il est important de satisfaire cette faim ! J'ai toujours eu la conviction profonde que si je voulais répondre à cette faim d'autrui, je devais suivre l'exemple de Marie en étant le premier à écouter personnellement la parole de Dieu et à la méditer dans mon cœur. »

J'ai cité cette page, car je garde un souvenir très vif des merveilleux moments vécus dans la cathédrale de Milan, particulièrement en compagnie de milliers et de milliers de jeunes écoutant en silence la parole de Dieu. J'ai également fait cette citation en hommage à Jean Paul II qui eut la bonté de me mentionner dans son avant-dernier livre. Mais je voudrais encore souligner ceci : si nous pouvons aujourd'hui répondre à cette faim de la parole de Dieu avec surabondance, c'est bien grâce au document conciliaire dont nous célébrons le quarantième anniversaire, à savoir *Dei Verbum*.

2. Questions ouvertes sur l'Écriture au temps du Concile

Je me limiterai à quelques remarques, suffisantes pour éclairer le sujet qui nous occupe. Une lecture rapide des rapports publiés à l'époque révèlent vite qu'il existait trois sujets brûlants dans le domaine des études bibliques et de la place de l'Écriture dans l'Église.

1. La relation entre la Tradition et l'Écriture. Le débat était tout particulièrement vif en Europe et au Nord, dans le contexte du dialogue entre protestants et catholiques. Le problème était de savoir si l'Église tirait ses dogmes de la seule Écriture Sainte ou également d'une tradition orale contenant des données qui ne se trouvaient pas dans les Livres saints.

Le concile de Trente, quatre siècles auparavant, avait déjà abordé cette question et rejeté la formule proposée alors, à savoir que la vérité révélée se trouvait « *partim in libris scriptis et partim in sine scripto traditionibus* ». Il avait adopté une formule qui ne préjugait pas de solution, affirmant que la vérité révélée se trouvait « *in libris scriptis et sine scripto traditionibus* », par conséquent il ne s'agissait plus de *partim-partim*, mais de *et-et*.

Le problème se présentait maintenant de façon plus nette, suite aux discussions acharnées entre théologiens catholiques et protestants. Le Concile traita la question en profondeur. Mais il ne m'appartient pas ici de reconstruire l'histoire de ce débat. Je me contenterai de mentionner la solution à laquelle le Concile aboutit.

2. L'application de la méthode historico-critique à la Sainte Écriture et le problème connexe de l'inerrance des Livres saints. Certains progrès avaient été faits par rapport à la doctrine extrêmement rigide du passé. La prise en compte des genres littéraires était reconnue comme une procédure valide, et cela grâce à l'encyclique *Divino afflante Spiritu* (1943). Mais la question demeurait encore pendante. Elle avait fait l'objet d'une controverse acharnée à la fin des années 1950, dont la cible principale était l'enseignement de l'Institut Biblique Pontifical, accusé de ne pas tenir compte de la vérité traditionnelle de l'inerrance des Livres saints.

Le problème ne touchait pas uniquement l'interprétation des Écritures, mais également la relation quotidienne des fidèles avec la Bible. Si la seule possibilité laissée aux fidèles était une interprétation quasi fondamentaliste des Livres saints, les plus instruits d'entre eux ne tarderaient pas à s'en aller.

3. Un autre thème très actuel alors, et particulièrement intéressant pour notre présent sujet, est celui du *Mouvement biblique* qui, depuis une cinquantaine d'années, avait favorisé une plus grande familiarité avec les textes saints et une approche plus spirituelle de l'Écriture, comprise comme une source d'inspiration pour la prière et pour la vie. Mais les pratiques en question étaient quelque peu élitistes dans leurs exigences. En outre, elles étaient en butte au soupçon et à la critique. Il était important de reconnaître officiellement ce qui était bon dans ce mouvement, de réguler ces pratiques nouvelles et florissantes, de leur donner une place dans l'Église et, si nécessaire, de les rectifier en prêtant une sérieuse attention aux risques de

déviations -auxquels n'échappe pas, aujourd'hui encore, la lecture de la Bible pratiquée par les laïcs.

Tels étaient les thèmes qui occupaient l'esprit des Pères conciliaires. Notons que le concept de « révélation », qui ultérieurement se révéla décisif pour l'élaboration de la Constitution tout entière, ne faisait pas partie des questions au début du Concile.

3. Comment ces questions furent-elles éclaircies dans le contexte du Concile, plus particulièrement celle qui concerne l'Écriture Sainte dans la vie de l'Église ?

Le schéma préparatoire traitant de ces questions fut confié à la commission concernée et présenté aux Pères le 14 novembre 1962, sous le titre de « *Constitutio de fontibus Revelationis* » (Constitution sur les Sources de la Révélation).

Cette première session fut orageuse. Le cardinal Liénart affirma simplement : « *Hoc schema mihi non placet* » (ce schéma ne me convient pas). Les cardinaux Frings, Léger, Koenig, Alfrinck, Ritter et Bea émirent eux aussi des critiques virulentes à l'égard de ce texte. D'autres Pères, cependant, adoptèrent la position inverse. C'est dans ce contexte que, le 20 novembre, les Pères procédèrent au vote après un travail acharné et dans un climat très tendu. La décision de poursuivre la discussion sur le schéma proposé l'emporta, au grand mécontentement de certains. C'est alors que le pape Jean XXIII intervint de façon très sage. Il demanda le retrait de ce schéma et confia à une nouvelle commission le soin d'en revoir le contenu.

Alors commença un long travail, ponctué par une série de hauts et de bas, qui aboutit à plusieurs ébauches, dont la dernière fut finalement acceptée, le 22 septembre 1965. Mais les Pères continuèrent à proposer des *modi* (modifications). Ceux-ci furent examinés et insérés dans la dernière version, soumise au vote du 20 octobre 1965. Et c'est ainsi que le Concile parvint au vote final en novembre 1965, lequel se solda par 2344 voix « pour » et 6 voix « contre ».

Quels furent les points élucidés par ce nouveau schéma qui reçut le titre de « Constitution dogmatique sur la Révélation divine » ou « *Dei Verbum* » - expression ouvrant le texte et insérée à la suite d'une proposition faite lors de la discussion finale (septembre 1965) ? J'en rappellerai cinq.

1. *Le concept de « révélation »* - qui, comme je l'ai déjà mentionné, n'était pas en cause au début du Concile - fut graduellement clarifié au cours des discussions et des différentes étapes de rédaction du texte. C'est ainsi que nous le trouvons maintenant au n°2 de la Constitution. La révélation n'est plus seulement définie en termes de vérités, elle l'est d'abord en référence à l'auto-communication de Dieu : « Il a plu à Dieu, dans sa bonté et sa sagesse, de se révéler lui-même et de faire connaître le mystère de sa volonté : par le Christ, Verbe fait chair, les hommes ont, dans le Saint-Esprit, accès auprès du Père, et deviennent participants de la nature divine (DV 2).

Cette clarification sur la nature de la révélation eut un effet positif sur l'ensemble du texte et contribua à la réception favorable du document.

2. *Le concept de « tradition » au sens large.* Compte tenu de la façon habituelle de parler de la Tradition dans le passé, le Concile offre, dans le texte final de la Constitution, un concept de « tradition » nettement élargi : « Ainsi l'Église, dans sa doctrine, sa vie et son culte, perpétue et transmet à toutes les générations tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit » (DV 8). L'unité de la Tradition et de l'Écriture fut également affirmée, contre toute tentative de les séparer : « La Tradition sacrée et la Sainte Écriture possèdent donc d'étroites liaisons et communications entre elles. Toutes deux, en effet, découlant de la même source divine, se réunissent, peut-on dire, en un seul courant, et tendent à la même fin. Car la Sainte Écriture,

c'est la parole de Dieu en tant qu'elle est consignée par écrit sous l'inspiration de l'Esprit divin » (DV 9).

La section suivante explicite la relation entre les trois concepts de Tradition, Écriture et Révélation : « La Tradition sacrée et la Sainte Écriture constituent l'unique dépôt sacré de la parole de Dieu qui a été confié à l'Église » (DV 10).

Quant aux discussions sur l'interprétation de l'Écriture et, surtout, sur l'absence d'erreurs dans la Bible, le Concile proposa, dans sa formulation définitive, une conception assez large de l'inerrance. Le premier schéma préparatoire avait parlé d'une inerrance « *in qualibet re religiosa et profana* ». Le texte final (DV 11) affirma : « Il s'ensuit qu'on doit confesser que les livres de l'Écriture enseignent nettement, fidèlement et sans erreur, la vérité telle que Dieu, en vue de notre salut, a voulu qu'elle fût consignée dans les Saintes Lettres. » Cette formulation mettait fin à de nombreux et vains débats.

Mais ce qui nous intéresse surtout ici est le travail du Concile pour mettre en lumière la place centrale de l'Écriture dans la vie de l'Église. Dans son schéma final, le document faisait siennes les préoccupations du Mouvement biblique et s'appliquait à promouvoir une approche priante de toute l'Écriture pour l'ensemble des fidèles. Le Concile s'attacha à ce thème pendant toutes les sessions, jusqu'à la dernière, en reprenant inlassablement le texte pour y intégrer des propositions ou des amendements de dernière minute. C'est ce qui rend l'histoire de ce chapitre particulièrement complexe et difficile à décrire. Je me limiterai aux points fondamentaux, en commençant par un rappel de la place tenue par l'Écriture dans l'Église catholique à l'époque de Vatican II.

4. Que dire de la place de l'Écriture dans la vie de l'Église au temps de Vatican II ?

La situation qui prévalait jusqu'au début du XX^e siècle fut décrite avec les mots de Paul Claudel ; ce dernier disant que les fidèles avaient un tel respect de l'Écriture Sainte, qu'ils s'en tenaient généralement à l'écart (cf. L'Écriture Sainte dans *La Vie intellectuelle* 16 [1948] 10). Il peut y avoir une certaine part d'exagération dans ces propos ; mais il est vrai cependant que les catholiques, et surtout les laïcs, maintenaient une certaine distance à l'égard du texte biblique (même si les moyens indirects d'y accéder ne manquaient pas). Cette situation peut s'expliquer par diverses raisons, dont celle –qui n'est pas la moindre– de l'illettrisme de la grande majorité des gens jusqu'au XVIII^e siècle. Mais le principal motif est à chercher dans une certaine défiance des autorités ecclésiastiques, qui ne tenaient pas à ce que les laïcs lisent la Bible. Cette défiance était principalement une réaction à la Réforme protestante et à d'autres mouvements influents depuis le Moyen Âge, qui encourageaient les laïcs à avoir un contact direct avec l'Écriture mais, en fait, dissociaient cette lecture du contexte ecclésial.

Jusqu'au Moyen Âge, nous ne trouvons pas trace de dispositions prises pour limiter l'accès à l'Écriture, même si le coût prohibitif des manuscrits suffisait à empêcher les fidèles de lire les textes. Les informations dont nous disposons sur des restrictions précises apparaissent pour la première fois dans les rapports de quelques conciles régionaux, comme par exemple celui de Tolède en 1229, à l'occasion de la lutte contre les Albigeois, ou celui d'Oxford en 1408 à la suite de l'affaire Wicliffe. D'autres interdictions suivront en Angleterre, en France et ailleurs. En promulguant l'index des livres prohibés, Paul IV en 1559 et Pie IV en 1564, interdirent également l'édition et la possession de Bibles en langues vernaculaires, sauf permission spéciale. Autrement dit, la majorité des laïcs ne pouvaient pratiquement pas accéder à l'ensemble de la Bible dans les langues du pays. La pratique d'éditer la seule version latine de la Vulgate demeurerait la norme. Par exemple, en Italie, après une première traduction italienne antérieure au concile de Trente (la Bible de Malermi), il fallut attendre jusqu'en 1700, c'est-à-dire la traduction d'Antonio Martini, pour avoir une Bible en italien destinée aux catholiques. En 1757, une permission générale fut accordée qui autorisait la traduction de la Vulgate en langues vernaculaires, à condition d'être approuvée par les autorités compétentes et pourvue de notes. La Bible de Martini était basée sur cette même version latine de la Vulgate, tandis que les

premières traductions catholiques à partir des textes originaux n'apparurent pas en Italie avant la première moitié du XX^e siècle.

Le Mouvement biblique, au contraire, encourageait vivement tous les fidèles à un contact direct et à une approche priante de la Bible, et cela sur la totalité du texte scripturaire, traduit dans la langue courante et à partir des textes originaux. Dans ses modalités les plus achevées, le Mouvement exhortait à ce que cette lecture se situe dans le cadre de la tradition ecclésiale, comprise en un sens très proche de celui que lui donnera *Dei Verbum*, c'est-à-dire en tenant compte de tout ce que l'Église transmet dans sa vie, son culte, sa prière et ses enseignements. Il refusait d'être un mouvement réservé à quelques élites. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il dut faire face à une opposition importante et à une incompréhension qui n'ont pas encore totalement disparu, même aujourd'hui.

5. Quelle est la contribution du Concile à la présence de l'Écriture dans l'Église ?

Vatican II traite surtout de cette question au chapitre 6 de *Dei Verbum*, qui a pour titre : « La Sainte Écriture dans la vie de l'Église ». Dès le début, il énonce un principe fondamental (n°21) : « La prédication ecclésiastique tout entière, tout comme la religion chrétienne elle-même, doit donc être nourrie et guidée par la Sainte Écriture. » Après cette affirmation, le chapitre applique ce principe aux traductions en langues modernes et à la nécessité d'une étude exégétique des Livres saints. Il souligne l'importance de la Sainte Écriture dans la théologie et, finalement, exhorte tous les fidèles à lire la Bible. De fait, après avoir recommandé aux prêtres, diacres et catéchistes de lire les Livres saints, il poursuit ainsi : « De même le saint Concile exhorte avec force et de façon spéciale tous les chrétiens, surtout les membres des instituts religieux, à acquérir par la lecture fréquente des divines Écritures 'une science éminente de Jésus-Christ' (n° 25). » Cette exhortation pressante destinée à tous les fidèles –une donnée fondamentale pour le Mouvement Biblique - répondait à la requête de nombreux Pères conciliaires. Une citation de saint Jérôme, lourde de sens, fut également ajoutée : « Car ignorer les Écritures, c'est ignorer le Christ ». Le Concile recommande ensuite à tous les fidèles d'approcher « de tout leur cœur le texte sacré lui-même, soit par la sainte liturgie... soit par une pieuse lecture » (qu'aujourd'hui nous appelons généralement *lectio divina* et sur laquelle nous reviendrons). Le texte poursuit pour préciser que « la prière ... doit accompagner la lecture de la Sainte Écriture pour que s'établisse un dialogue entre Dieu et l'homme, car 'c'est à lui que nous nous adressons quand nous prions ; c'est lui que nous écoutons, quand nous lisons les oracles divins' (saint Ambroise, *De officiis ministrorum* I, 20,88) ».

Il est ensuite question d'une lecture que nous dirions « spirituelle », c'est-à-dire vécue sous l'impulsion du Saint-Esprit, par qui « toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, réfuter, corriger, former à la justice » (2 Tm 3,16). C'est une lecture qui est guidée par l'Esprit de vérité, lequel conduit « dans la vérité tout entière » (Jn 16, 13) et « scrute tout, même les profondeurs de Dieu » (1 Co 2,10). Cette lecture se fait en Église, dans la mouvance de la grande tradition ecclésiale, dans le contexte de toutes les vérités de foi et en communion avec les pasteurs de l'Église.

6. Conséquences pour l'animation biblique de la pastorale, eu égard en particulier à la lectio divina des fidèles

Mon expérience d'archevêque de Milan, pendant plus de vingt-deux ans, m'a permis de constater les fruits de ce type de prière à partir des Écritures, telle que pratiquée par un grand nombre de jeunes et d'adultes qui trouvent dans cette familiarité avec la Bible la capacité d'orienter leur vie selon la volonté de Dieu. Et cela, même dans une grande ville contemporaine et un contexte de sécularisation.

Bon nombre de chrétiens engagés et de prêtres ont trouvé dans la lecture priante de l'Écriture un moyen d'unification personnel vital, dans le contexte d'une vie souvent fragmentée et tiraillée

entre mille exigences différentes où il est essentiel de trouver un point de référence ferme. En fait, le dessein de Dieu que nous présentent les Écritures, et dont le sommet est Jésus Christ, nous permet d'unifier nos vies à l'intérieure du plan de salut.

En outre, une familiarité priante avec la Bible nous aide à affronter les grands défis de notre temps comme de vivre avec des gens si divers - non seulement en terme ethnique mais aussi en terme de culture -, sans pour autant se détruire ou s'ignorer mutuellement, mais en se respectant et en s'encourageant à vivre une vie plus authentique.

Ce que je viens de dire demeure également vrai pour toute démarche œcuménique et toute rencontre avec les grandes religions, qui ne devraient aboutir ni au conflit ni à l'érection de barrières. Car la *lectio* ne peut qu'aider les femmes et les hommes sincèrement croyants, à mieux comprendre les trésors des autres et les leurs propres. Ainsi, chacun est-il invité à une plus grande vérité et transparence devant Dieu, et face à Ses appels.

M'interrogeant sur les racines de cette expérience, je dirai ceci : devant la Parole par « qui toutes choses furent créées » et « sans qui rien ne fut » (Jn 1,3), cette Parole vivante et éternelle de Dieu » qui nous a « engendrés à nouveau d'une semence non pas corruptible mais incorruptible » (1P 1,23), nous nous reconnaissons les uns les autres dans notre commune origine et dans notre dignité, fondamentalement frères et sœurs par-delà de toutes les autres divisions.

Les modalités de réalisation concrètes de l'animation biblique de la pastorale sont évidemment multiples. Il s'agit de laisser un espace de créativité aux pasteurs et aux fidèles. Je peux simplement mentionner quelques expériences de ce type : la semaine de méditations vespérales, dans la cathédrale ou dans les paroisses, sur un thème ou un livre biblique ; les catéchèses à la radio ou à la télévision où je m'adresse à des centaines de milliers de personnes dans le diocèse ; et même la « *Cattedra dei non credendi* » (la chaire des non-croyants), qui permet aux personnes en recherche sur le plan de la foi de se rassembler, et entretient sa propre référence au texte biblique.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur l'expérience de la *lectio divina* qui, en un certain sens, est la plus fondamentale. Elle constitue la méthode de base pour toute l'animation qui en découle. Le Concile recommande cette sorte de *lectio divina* à tous les croyants. Autrement dit, il les encourage à faire une expérience spirituelle et méditative qui n'est pas proprement exégétique. L'idée est de se mettre devant le texte avec une explication simple, qui ressaisit les significations fondamentales et l'actualité du message. Celui qui lit et médite peut ainsi se laisser interpeller et conduire à la prière à partir du texte qu'il a devant les yeux. De fait, la Bible ne doit pas être considérée exclusivement sous l'angle de son contenu et de ses affirmations, comme un texte qui dirait « quelque chose » à quelqu'un. Car elle nous met en présence de Quelqu'un qui nous parle et essaie de nous entraîner dans un dialogue de foi et d'espérance, de repentance, d'intercession, d'offrande de soi... Telle fut la *lectio divina* traditionnelle pendant le premier millénaire chrétien. Et c'est ainsi qu'elle affleure, comme méthode privilégiée, dans les homélies des Pères de l'Église (je pense aux explications bibliques de saint Ambroise à Milan ou de saint Augustin à Hippone) : la lecture est ordonnée à la rencontre avec l'Auteur de la Parole, et cette lecture est en mesure de façonner et d'orienter l'existence humaine.

Personnellement, j'ai toujours essayé de faire en sorte que le plus simple des fidèles puisse pratiquer ce type de lecture de la Bible, sans trop de complications au niveau de la méthode. Ce n'est pas un hasard si j'ai institué, dans la cathédrale de Milan, des écoles de la Parole, qui enseignent à des milliers de jeunes une approche simple et priante du texte sacré. Il existe de multiples façons de faire une « *lectio* », mais personnellement, je suis convaincu que les gens ont besoin d'être initiés à une méthode simple, facile à retenir et que j'exprime par cette triade : *lectio, meditatio, contemplatio*.

Par « *lectio* », j'entends la lecture et la relecture du texte que nous avons devant nous (dans l'idéal, celui qui correspond à la liturgie du jour). À ce stade, il s'agit de chercher à découvrir les

différentes scansion du texte, les mots clés, les personnages, les actions, ce qui les qualifie ; puis de replacer le passage dans le contexte du livre biblique auquel il appartient et dans le contexte global de la Bible ou de sa propre époque (nous lisons ce texte « aujourd'hui » !). Cette étape est souvent négligée car les gens ont l'impression de connaître déjà le texte, l'ayant lu eux-mêmes ou entendu lire bien des fois. Mais le texte devrait être lu à chaque fois comme si c'était la première fois, analysé de manière simple, il révélera des aspects restés cachés ou implicites. En substance, il s'agit de répondre à la question : que dit le texte ?

Par « *meditatio* », j'entends une réflexion sur le message du texte, sur les valeurs permanentes dont il est porteur, sur les caractéristiques de l'action divine qu'il nous révèle. Cela revient à répondre à la question : que nous dit le texte ? Quels messages et quelles valeurs nous transmet-il ?

Par « *contemplatio* » ou « *oratio* », j'entends le moment le plus personnel de la *lectio divina*, celui où j'entre en dialogue avec Celui qui me parle à travers le texte et toute l'Écriture.

Il me semble évident à partir de cette description qu'un tel exercice de lecture biblique conduit chacun à cette Parole, en laquelle il peut trouver son unité ; en même temps, il donne à nos cœurs de se « réchauffer », comme ce fut le cas pour les deux disciples qui écoutèrent Jésus sur la route d'Emmaüs : « Notre cœur n'était-il pas brûlant en nous tandis qu'il nous parlait sur le chemin et nous ouvrait les Écritures ? » (Lc 24, 32).

C'est dans cette dynamique d'un cœur fervent centré sur la Parole, que nous pouvons espérer un renouveau pour l'Église, bien au-delà des réalisations obtenues par les discussions et les consultations. C'est notre souhait le plus profond que la proposition de Vatican II soit vraiment mise en application comme méthode pastorale, dans toutes les communautés chrétiennes et avec tous les fidèles – autrement dit que cette méthode de méditation et de prière basée sur l'Écriture devienne une pratique commune à tous les chrétiens. En outre, elle peut constituer un antidote efficace à l'athéisme pratique de notre société, surtout occidentale, et un ferment de communion dans la relation aux autres grandes religions, y compris celles qui ont leur berceau en Orient. L'insistance de l'Église sur la *lectio divina* s'est poursuivie après le Concile. *Dei Verbum* fut suivi de divers documents officiels importants, qui développèrent et approfondirent certains aspects de la Constitution. Je voudrais en rappeler ici quelques-uns : le document de la Commission Biblique Pontificale paru en 1993 et intitulé « *L'Interprétation de la Bible dans l'Église* », lequel traite de l'interprétation de l'Écriture (cf. chapitre 3 de la Constitution) ; le document de la même Commission Biblique, intitulé « *Le peuple juif et ses Saintes Écritures dans la Bible chrétienne* », qui est paru en 2001 et s'attache à la relation entre les deux Testaments (cf. DV 3 et 4).

En de nombreuses occasions, on insista sur le fait que l'Écriture Sainte devrait avoir cette place centrale qui lui est due dans la vie de l'Église. Sous cet angle les exhortations à la *lectio divina* ont continué à se multiplier. L'instruction de la Commission Biblique Pontificale de 1993, parle de la *lectio* comme d'une prière qui naît de la lecture de la Bible sous la motion de l'Esprit Saint. Dans le document programmatique pour le troisième millénaire, *Novo Millennio Ineunte*, Jean Paul II mit en évidence la nécessité de faire en sorte « que l'écoute de la Parole devienne une rencontre vitale, selon l'antique et toujours actuelle tradition de la *lectio divina*, qui nous permet de puiser dans le texte biblique la parole vivante qui interpelle, oriente et façonne notre existence » (n°39). Il nous faudrait encore mentionner le document de la Congrégation pour la vie consacrée (*Ripartire da Cristo*) et d'autres documents similaires de diverses congrégations romaines, sans oublier les documents des conférences épiscopales de différents pays (par exemple la CEI). Cela nous montre à quel point, même au niveau officiel, les empreintes laissées sur le sol de l'Église par *Dei Verbum* continuent à porter fruit.

Il nous faut encore mentionner ces aspects que les théologiens et les exégètes ont pris en plus grande considération. Je veux rappeler en particulier le thème de la relation entre l'Écriture et la révélation comme communication divine. Sur ce point, j'aimerais évoquer les propos d'un théologien, qui en substance sont les suivants : l'impression d'une certaine abstraction qui peut

résulter de la lecture actuelle de *Dei Verbum* vient du fait que le chapitre 6 sur « La Sainte Écriture dans la vie de l'Église » ne structure pas l'ensemble de la Constitution ou même, vraiment et profondément, le concept de révélation. Et pourtant, dit-il, c'est dans ce chapitre que le principe pastoral assigné comme programme au Concile par Jean XXIII est réellement appliqué. C'est là l'un des principaux problèmes de la réception du Concile, qui doit prendre en compte le fait que ce principe n'a pas fonctionné dans toute sa profondeur au niveau de tous les documents, et que des textes fondamentaux et sujets à controverse comme *Dei Verbum* ne purent exercer, du fait de leur promulgation retardée, une influence suffisante sur la rédaction des documents ecclésiologiques adoptés avant eux (cf. Christof Theobald, *Il Regno*, 2004, p. 790 [traduction inautorisée]).

Voilà pourquoi de nouveaux domaines de recherche sont ouverts, même quarante ans après la publication de *Dei Verbum*. Il s'agit de comprendre de façon plus fondamentale et plus profonde les thèmes évoqués par ce texte conciliaire ; et cela, surtout, dans la perspective d'une action pastorale qui puisse aboutir à une véritable primauté de l'Écriture dans la vie des croyants, dans les paroisses et les communautés. L'avenir de la Constitution est, par conséquent, entre nos mains et surtout entre les « mains » de l'Esprit Saint, qui ayant guidé les Pères conciliaires sur un terrain difficile et délicat, nous conduira tous, aujourd'hui et demain, à nous nourrir de la Parole et à y conformer nos vies.